

# La CGT et les femmes : du « familialisme » au féminisme

mercredi 2 décembre 2015, par [GALLOT Fanny](#) (Date de rédaction antérieure : 1er juillet 2015).

**Des années 1960 à aujourd'hui, l'orientation de la CGT concernant les femmes salariées a profondément changé. Pourtant, des pesanteurs subsistent.**

Sommaire

- [Une orientation familialiste](#)
- [L'explosion de la parole \(...\)](#)
- [Le temps des crises : de \(...\)](#)
- [1995 : nouvelles préoccupations](#)

Alors qu'une conception « familialiste », voire nataliste, avait longtemps accompagné l'hostilité syndicale au travail féminin, la syndicalisation des femmes dans les années 1960, tandis que se diffusait le mouvement féministe de la deuxième vague et que les grèves étaient nombreuses, a provoqué des bouleversements, non sans difficultés et retours en arrière. Près de 50 ans plus tard, la confédération se dit féministe et se pose la question de la place des femmes dans l'organisation ou à la direction.

## Une orientation familialiste

Dans les années 1960, la CGT - dans le giron du PCF - lançait une campagne mettant l'accent sur la « fonction sociale » de la maternité et défendant l'idée de « protection » de la maternité, ce que des féministes dénonçaient comme étant différencialiste. Une décennie plus tard, avec l'accès à la contraception et la libéralisation de l'avortement (1974-1975), il s'agissait pour les féministes, non plus de s'appuyer sur la maternité, mais de la refuser lorsqu'elle n'était pas désirée.

Ce changement de paradigme s'est répercuté dans les organisations syndicales, mais avec des contradictions et des nuances. Ainsi, en 1971, tandis que « la CFDT affirme sa volonté de lutter aussi contre les rôles sociaux prédéterminés de l'homme et de la femme », la CGT refusait ce qu'elle appelle « l'égalitarisme intégral ».

En 1974, Christiane Gilles, au nom de la CGT, répondait qu'il est nécessaire de rechercher les « causes de la situation des travailleuses. Il est certain qu'elle découle de la place inférieure des femmes dans la société, mais pour la CGT, ce sont le gouvernement et le patronat qui sont responsables. Il faut s'attaquer à l'adversaire de classe, car la lutte des travailleuses n'est pas contradictoire avec l'intérêt des travailleurs masculins ». Ceci dit, « il y a un retard à rattraper » et la « situation des travailleuses doit donc être prise de manière spécifique. »

C'est parce qu'elle est considérée comme « reproductrice du genre humain » que « la CGT envisage la "spécificité" de "la" femme. Il s'agit pour l'organisation syndicale de faire reconnaître cette "fonction sociale" qu'est la maternité ». La CGT s'appropriait ainsi la fête des mères pour en faire un

moment revendicatif privilégié dans les entreprises et ce, sans en critiquer à aucun moment les origines idéologiques, en évoquant simplement la « *tradition* ». Fondamentalement, elle ne cherchait pas à faire évoluer les mentalités concernant la famille ou la natalité et refusait par exemple d'être partie prenante du MLAC (Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception), considérant qu'il ne s'agit pas d'un cadre suffisamment large. Elle finit par soutenir la loi Veil en 1975, mais du bout des doigts.

## **L'explosion de la parole féminine : entre féminin et féminisme**

En 1970, la CGT récusait nationalement une conception « *féministe de l'égalité* », qu'elle envisageait comme étroite et, en 1973, elle précisait cette analyse : « *la conception "féministe" selon laquelle la société aurait été construite "par les hommes et pour les hommes" est erronée* ». Cependant Madeleine Colin, ancienne membre du bureau confédéral de la CGT et directrice d'Antoinette, écrivait en 1975 qu'elle accepterait l'adjectif féministe à condition de s'en tenir à la définition du Petit Larousse d'alors qui stipulait : « *Féminisme : tendance à améliorer la situation de la femme dans la société, à étendre ses droits.* » Le mouvement féministe avait pris de l'importance et la CGT ne pouvait pas rester imperméable.

Dans ce contexte, en mai 1977 se réunit la 6<sup>e</sup> conférence des femmes salariées, où la parole féminine explosait. En effet, dans le contexte de l'insubordination ouvrière et de l'extension des mouvements féministes, une nouvelle génération de femmes syndicalistes se forgeait dans la foulée du mouvement de mai-juin 1968. Dans le textile et l'habillement en particulier, elles avaient « *adhéré en masse* ». La commission des mandats de la 6<sup>e</sup> conférence des femmes salariées, réunie par la CGT en 1977, conclut que 37 % des délégué-e-s avaient adhéré après 1973 et les deux tiers après 1968 [1].

*Antoinette*, le magazine féminin de la CGT, s'inscrivit pleinement dans cette dynamique. Les thèmes traités étaient alors innovants, voire provocateurs [2], tout en cherchant à entraîner les femmes salariées derrière le programme commun auquel il était régulièrement fait référence pour présenter les revendications de la CGT. Dans cette périodisation générale, des changements d'orientations s'observent dans le magazine en 1974, au moment de l'accord CGT-CFDT sur les femmes salariés, mais surtout en 1977, au moment de la 6<sup>e</sup> conférence qui engage la confédération dans la « *lutte contre le poids des idées transmises* » [3] : l'orientation familialiste est mise en question, les mentalités sont bousculées, ce qui perturbe certains militants de la CGT.

A cette période, les militantes des commissions féminines comme celle de l'UD du Rhône mettaient en œuvre des pratiques et des revendications que Madeleine Colin nommait en 1987 une « *forme de féminisme que les travailleuses portent en elles et expriment à leur façon* » [4]. Ainsi, même si la majorité des militantes récusait le féminisme, une continuité pouvait s'établir dans les pratiques de la commission féminine et les pratiques féministes.

## **Le temps des crises : de Georgette Vacher à Antoinette**

Au tournant des années 1980, alors que les mouvements féministes et l'extrême gauche refluaient, la dynamique enclenchée par le 40<sup>e</sup> congrès de la confédération et la 6<sup>e</sup> conférence des femmes salariées (1977) était interrompue au niveau confédéral au moment de l'arrivée d'Henri Krasucki à la tête de la CGT.

Comme le 40<sup>e</sup> congrès, la 6<sup>e</sup> conférence n'était pas suivie des effets escomptés dans la CGT et

nombre de militantes du secteur féminin de l'UD du Rhône le regrettaient. La journaliste Catherine Simon était allée à la rencontre de certaines de ces militantes et rendait compte de cette déception dans un article intitulé « Voyage à l'UD-CGT du Rhône : la guerre lente » [5]. Elle écrivait que si la 6<sup>e</sup> conférence avait marqué un tournant, il ne s'agissait pas d'une « brèche », et « encore moins d'une percée ».

Au contraire, les militantes du secteur féminin rencontraient des résistances croissantes de la part de la direction lyonnaise. Par exemple, le 25<sup>e</sup> anniversaire d'Antoinette, le 6 décembre 1980, représentait pour elles « le summum, dans le domaine du Bâton-dans-les-roues » car des militantes du secteur féminin souhaitaient faire de cet anniversaire une initiative de grande envergure, ce que ne permit pas le bureau de l'UD. De la même façon, tandis que les militantes souhaitaient faire du 8 mars 1981 une échéance importante pour l'organisation syndicale, l'instance locale de la CGT la limitait à un « rassemblement "bien encadré" [...] en centre ville. »

C'est dans ce contexte tendu qu'intervint le suicide de Georgette Vacher. L'ouvrière syndicaliste et permanente de l'UD du Rhône avait participé au 40<sup>e</sup> congrès à Grenoble et s'était beaucoup investie dans la 6<sup>e</sup> conférence des femmes salariées. Elle avait rédigé une brochure localement, organisé des conférences des femmes salariées en 1979 et repris la liberté de ton exprimée dans la 6<sup>e</sup> conférence, puisqu'elle mettait publiquement en cause le comportement de certains de ses « camarades » lors du 28<sup>e</sup> congrès de l'UD du Rhône en 1978, durant lequel une demi-journée était consacrée aux femmes salariées. Elle s'inquiétait des retours en arrière qu'elle percevait dans la confédération tant au niveau du secteur féminin qu'au niveau de l'orientation générale.

Un mois avant sa mort, le 28 septembre 1981, la CE de l'UD lui avait retiré ses responsabilités départementales du secteur féminin, tandis qu'une partie de son syndicat Calor l'avait désavouée. Le 21 avril 1981, lors d'une réunion de Bureau de l'UD (qu'elle avait enregistrée clandestinement), la direction lui avait fait part de nombreux reproches tels que, entre autre, ses relations avec l'extrême gauche ou la CFDT ou sa façon de diriger le secteur féminin comme « un Etat dans l'Etat », avec remarques personnelles qui la conduisirent à considérer ce bureau comme un « procès ». La veille du 29<sup>e</sup> congrès de l'UD du Rhône, tenu du 21 au 23 octobre 1981, Georgette Vacher mit fin à ses jours après avoir préalablement laissé des cassettes audio dans lesquelles elle racontait son histoire et expliquait son geste en mettant en accusation l'UD du Rhône. En plus des cassettes, elle laissait derrière elle plusieurs lettres d'adieu. Elle y dénonçait notamment la reproduction de la domination masculine dans l'organisation syndicale et la division sexuée du militantisme. Elle montrait que les deux seules configurations acceptées par les membres masculins de l'UD étaient le déni de la féminité ou son insignifiance ; il n'y avait pas de place pour une femme syndicaliste à part entière.

Peu de temps après ce tragique événement, la « reprise en main » du secteur féminin par Henri Krasucki, qui faisait suite aux débats internes ayant secoué l'organisation syndicale autour de l'intervention soviétique en Afghanistan (1979), ou autour du coup de force de Jaruzelski en Pologne contre Solidarnosc (1981), conduisait au licenciement des rédactrices d'Antoinette [6] ainsi qu'à la fin progressive des commissions féminines.

## **1995 : nouvelles préoccupations féministes et enjeux actuels**

La CGT a connu une « décennie silencieuse » [7] sur la question des femmes salariées après la 7<sup>e</sup> conférence de 1985, et c'est à partir de 1995 que la question de la place des femmes dans l'organisation syndicale s'est reposée, à l'occasion de la conférence mondiale des femmes de Pékin et de l'importante manifestation pour les droits des femmes du 25 novembre 1995.

Dans ce contexte, le collectif femmes-mixité, relancé en 1993, revendiqua la parité des structures de la CGT, qui fut actée par le congrès confédéral en 1999 [8]. Dans le même temps, Maryse Dumas, alors élue au bureau confédéral de la CGT, soulignait qu'il s'agissait de « dépasser la notion de "spécificité" », car, précisait-elle, « parler de spécificité pour les femmes signifie bien que le centre, le global, le majoritaire est masculin » [9]. Elle ajoutait que « notre syndicalisme est féministe parce qu'il agit pour l'émancipation et la liberté des femmes » [10].

Cependant, malgré ces mesures et ces changements d'orientation, c'est toujours « la figure d'un militant désincarné, détaché de toute une partie du monde réel » [11] qui domine dans les organisations syndicales en général, ce qui rend difficile l'implication des femmes. L'égalité formelle ne proscrit pas le machisme de certains hommes qui continuent d'adopter un fonctionnement au « masculin neutre » avec quelquefois le souci de préserver des avantages. De manière générale, « les syndicats se révèlent peu accueillants pour les femmes et ce en dehors d'une volonté explicite de les exclure. Des mécanismes internes et externes aux organisations étudiées se cumulent pour rendre l'entrée et la promotion de ces dernières des plus difficiles. La conception du "bon" syndicaliste, les conventions et réseaux sociaux masculins, les rôles familial et professionnel ou les modalités de cooptation des responsables se révèlent particulièrement réfractaires à un dépassement du genre. » [12] C'est donc dans un militantisme local que les femmes syndicalistes s'impliquent et se forment souvent une identité de militante valorisante.

## **Fanny Gallot**

---

### **« Ils ne me reconnaissent pas comme dirigeante car je ne les ai pas pris comme modèle »**

Dans les faits et en ayant aujourd'hui comme eux le statut que j'ai depuis quatre ans, de permanente et de membre du bureau de l'UD, je suis tout à fait consciente d'être quelqu'un d'accessoire qui n'est pas reconnu.

Alors, ça se traduit de multiples manières dans le quotidien. ça se traduit que je me contente au niveau des informations, de ce qui est dit au bureau. [...] Là, c'est vrai qu'il y a peut-être une... il y a même sûrement des relents de passivité, de... Pas de dépendance, parce que je ne me sens pas dépendante, mais c'est vrai que sur un certain front, j'ai abandonné la bagarre, et j'ai préféré mettre toute mon énergie au niveau de ce qui se passe dans le secteur féminin que de me cogner la tête contre le mur de vingt mecs qui n'ont rien à me dire et ne veulent surtout pas que je sois responsable avec eux finalement. [...]

Alors, pour être reconnue il faudrait prendre le même style autoritaire, supérieur et hautain que je me refuse à prendre, auquel je ne crois pas. Ils ne me reconnaissent pas comme une véritable dirigeante parce que je ne les ai pas pris pour modèle. Et maintenant, voyant ce que je vois, j'ai encore moins que jamais envie de les prendre pour modèle ; il me semble que si on avait des équipes de dirigeants qui soient dans le style des camarades femmes responsables que je connais, la CGT, sur le département, aurait une autre gueule.

Georgette Vacher, *Chacun compte pour un*, extrait.

---

## P.-S.

\* Paru dans la Revue L'Anticapitaliste n°67 (juillet-août 2015). <http://www.npa2009.org/>

---

## Notes

[1] Marx R., « Debout, les damnées de la terre ! Les commissions féminines de la CGT du Rhône, 1970-1982 », Mémoire de maîtrise sous la direction de Mathilde Dubesset, Pierre Mendès France, IEP de Grenoble, 2002, p. 51.

[2] Olmi J., « Oser la parité syndicale, La CGT à l'épreuve des collectifs féminins », L'Harmattan, 2007, p. 107.

[3] Julienne A., « Le rôle du magazine féminin de la CGT, Antoinette dans les luttes menées par les femmes pour leur libération entre 1970 et 1982 », Mémoire de maîtrise d'Histoire, Université Paris VII, 1990, p. 133, cité par Loiseau D., « Femmes et militantismes », Paris, Montréal, l'Harmattan, 1996, p. 169.

[4] FEN (France), « Le féminisme et ses enjeux : vingt-sept femmes parlent », Paris, Edilig, 1988, p. 93.

[5] Rubrique sur « le syndicalisme au féminin » intitulée « Bureaucratie » du numéro de la revue « Question clés » parue en novembre 1981.

[6] CHT, Collectif des licenciées d'Antoinette, « La mémoire d'Antoinette ; ou comment le magazine féminin dont la CGT se félicitait est soudain chargé de tous les maux et son équipe presque entière liquidée », Paris, Collectif des licenciées, 1982.

[7] Silvera R., « Le défi du gender mainstreaming (approche intégrée de l'égalité) pour le syndicalisme en France », 2002, p. 66.

[8] Silvera R., « Le nouveau défi de l'égalité pour le syndicalisme français : l'exemple de la charte de la CGT », C. Guillaume et S. Pochic (dir.), Actes de la journée « Genre et syndicalisme. Regards croisés franco-anglais », EHESS, Paris, 2010.

[9] Collectif, « L'actualité, table ronde », Confédération générale du travail (dir.), « Les femmes et le syndicalisme : actes du colloque 2-3 décembre 1999 », Montreuil, Institut d'histoire sociale, 2001, p. 87.

[10] Maryse Dumas in Collectif, « L'actualité, table ronde », Confédération générale du travail (dir.), « Les femmes et le syndicalisme : actes du colloque des 2-3 décembre 1999 », Montreuil, Institut d'histoire sociale, 2001, p. 87.

[11] Le Quentrec Y., « Militantes syndicales : une égalité à faire vivre », [www.Sens-Public.org](http://www.Sens-Public.org), 22 mai 2009.

[12] Buscatto M., « Syndicaliste en entreprise, une activité si masculine », P. Roux et O. Fillieule (dir.), « Le sexe du militantisme », Presses de Sciences Po, 2009, p. 75-91.